

Scandula : le projet de révision du décret réglementant la réserve naturelle ne doit pas être revu à la baisse

U Levante espère que le Préfet de Corse et le Préfet de Méditerranée ne reviendront pas sur leur projet de révision de la réserve soumis à enquête publique et que le Conseil exécutif de la Corse le validera aussi.

Comme nous l'avons rappelé*, la révision du décret réglementant la réserve naturelle de Scandula en prévision de la rédaction d'un nouveau plan de gestion plus protecteur est une mesure d'urgence face au niveau de dégradation écologique du site constaté par les scientifiques, notamment par le Conseil national de protection de la nature (CNPN), dont les recommandations sont reprises dans le projet de décret.

Une enquête publique étant en cours, une réunion publique, en présence, à la tribune, des autorités de l'État a eu lieu le 17 janvier 2025.

Le projet de décret de révision du règlement de la réserve naturelle (RN) de Scandula prévoit :

- L'interdiction de navigation dans la réserve intégrale de Gargalu (carte ci-dessous).
- L'interdiction de navigation dans un rayon de 250 mètres autour des nids de balbuzards de la réserve, de février à août.

Selon la presse :

- une soixantaine de personnes participaient à cette réunion,
- des pêcheurs et des bateliers ont manifesté fortement leur opposition,
- le président de l'Office de l'environnement a dit qu'il s'y opposerait, puis a précisé qu'il demanderait la suppression de 20% du décret,
- l'État a annoncé qu'il modifierait son projet afin de leur donner satisfaction ...

Les pêcheurs professionnels ont affirmé que ces interdictions entraîneraient leur « mort » car elles leur enlèvent trop de zones de pêche. Est-ce plausible ?

- La réserve naturelle est une minuscule partie de la côte qui s'étend d'Aiacciu à la Revellata.
- La passe de Gargalu est un confetti de cette carte.

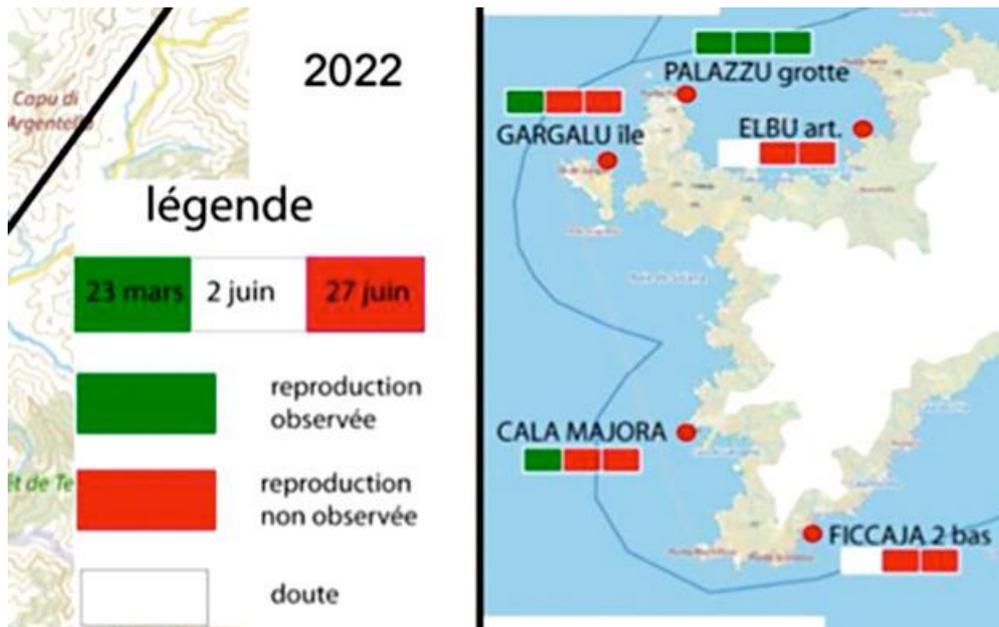


Les bâtelières ne veulent pas que la passe Gargalu soit interdite de navigation et le président de l'office de l'environnement refuse que les nids qui sont dans ce secteur, qu'ils soient occupés ou pas, soient sanctuarisés.

Qu'en est-il réellement de ces nids en 2022 et 2023 ?

Le 23 mars 2022, dans la réserve naturelle, U Levante observe, constat d'huissier à l'appui, que **6 nids des 7 nids** sont occupés. Selon l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), en *avril 2022*, **1 nid est occupé, 5 probablement occupés et 1 possiblement occupé**. Cependant, le *2 juin*, U Levante constate que seul 1 nid est occupé et que tous les autres sont vides.

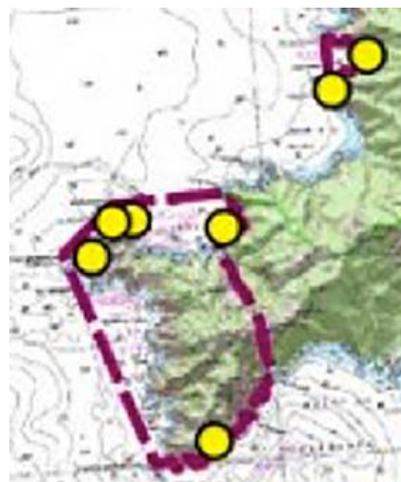
Carte de la partie sud de la RN



Le 30 juin 2023, selon l'OEC, dans la RN,

- à Gargalu éclosion vers 13-14 *mai*, **3 poussins sont l'observés** à partir du 20 mai *mais abandon du nid est observé le 21 juin*,
- à Punta Palazzu ouest **un jeune est présent le 19 juillet**,
- à Ficaghja, une **couvaison est observée** *mais il n'y aura aucun envol*.

Le 19 avril 2023, selon les données de l'OEC, 7 zones de quiétude devraient être mises en place dans la RN et la carte du préfet maritime en tient compte :



Les nids sont donc bien occupés en début de reproduction mais abandonnés ensuite. Toutes les publications scientifiques, tous les comptages, démontrent que la source principale, cause de l'échec de la reproduction des Balbuzards (bruit, proies (poissons), de leur diminution, est le dérangement par les bateaux. Il faut savoir que le balbuzard est un indicateur fiable de la qualité de la biodiversité marine et terrestre de la réserve.

U Levante appelle à la raison les acteurs économiques dans la réserve qui ont tout intérêt à ce que sa qualité biologique s'améliore, notamment sa ressource halieutique et son riche écosystème gage de son attractivité touristique et qui est mis à mal par une forte anthropisation dérégulée. Il s'agit, dans le cadre d'une gestion durable des sites naturels sensibles et réglementairement protégés voulue par l'État et la Collectivité de Corse, d'y retrouver un équilibre entre la préservation du site et le développement de ses activités économiques.

U Levante espère que le Préfet de Corse et le Préfet de Méditerranée ne reviendront pas sur leur projet de révision de la réserve soumis à enquête publique et que le Conseil exécutif de la Corse le validera aussi.

NB : sur le registre de l'enquête publique, au 22 janvier à 19h30, 75 contributions sur 76 sont favorables au décret.



• <https://www.ulevante.fr/reserve-naturelle-de-scandula-un-tres-bon-projet-de-revision-du-decret-participez-a-lenquete-publique/>

• <https://www.ulevante.fr/reserve-naturelle-de-scandula-lavis-du-conseil-national-de-la-protection-de-la-nature-du-23-avril-2024/>